

L'an deux mil onze, le premier mars à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Sulpice-le-Dunois s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard DELAFONT, Maire.

Sont présents : M M^{mes} DARDAILLON Bruno, GUIGNAT Marie-Claude, DUMOULIN Robert, DEBROSSE Guy, DUMOULIN Roger, NEVEU Christophe, PERICAT Bernard, DESFOUGERES Francette, TISSIER Roger, BARCAT Jeannette, PASQUIGNON Laurent, JOYEUX Sylvie.

Absents : Charles PARINAUD, qui a donné procuration pour voter en son nom à Jeannette BARCAT, Murielle PINAULT.

Monsieur Robert DUMOULIN est élu secrétaire de séance.

Délibération n° 110301.1 : Assurance collective risques statutaires

Agents stagiaires et titulaires affiliés au régime général de la sécurité sociale

Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 1988, la Commune adhère au contrat d'assurance collective GROUPAMA du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse pour la couverture des risques financiers mis à charge des Communes en cas de maladie, maternité ou accident du travail, des agents stagiaires et titulaires affiliés au régime général de la sécurité sociale. Il fait connaître à l'assemblée délibérante que le Centre de gestion propose un nouveau contrat, qui couvre les charges salariales et patronales.

Après avoir fourni des précisions sur les dispositions statutaires des agents à temps non complet en cas d'incapacité du travail, les taux appliqués sont :

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C effectuant plus de 200 heures par trimestre, avec charges patronales : 1,35 % du traitement brut

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C effectuant moins de 200 heures par trimestre, avec charges patronales : 4,05 % du traitement brut

Il invite les membres de l'assemblée à délibérer.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- décide de renouveler le contrat d'assurance collective souscrit par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale, avec effet au 1^{er} janvier 2011

- précise que les crédits nécessaires au règlement de la prime seront inscrits au chapitre prévu à cet effet du budget 2011 et des exercices suivants.

Délibération n° 110301.2: Compte Administratif 2010

Le Conseil municipal de Saint-Sulpice-le-Dunois, réuni sous la présidence de M Bruno DARDAILLON, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par M Gérard DELAFONT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		120 371,74		581,25	0,00	120 952,99
Opérations de l'exercice	391 827,82	458 670,68	239 172,85	247 584,48	631 000,67	458 670,68
TOTAUX	391 827,82	579 042,42	239 172,85	248 165,73	631 000,67	827 208,15
Résultat de clôture		187 214,60		8 992,88		196 207,48
Restes à réaliser			23 512,70	11 558,13	23 512,70	11 558,13
TOTAUX CUMULES		187 214,60	23 512,70	20 551,01	23 512,70	207 765,61
RESULTATS DEFINITIFS		187 214,60		-2 961,69		184 252,91

COMPTE ANNEXE POUR CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Résultats reportés		1 504,50				1 504,50
Opérations de l'exercice	1 604,96	1 700,00			1 604,96	1 700,00
TOTAUX	1 604,96	3 204,50			1 604,96	3 204,50
Résultat de clôture		1 599,54				1 599,54
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		1 599,54				1 599,54
RESULTATS DEFINITIFS		1 599,54				1 599,54

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Résultats reportés		21 600,36		27 360,93		48 961,29
Opérations de l'exercice	58 066,80	69 373,84	15 126,52	23 040,80	73 193,32	48 961,29
TOTAUX	58 066,80	90 974,20	15 126,52	50 401,73	73 193,32	141 375,93
Résultat de clôture		32 907,40		35 275,21		68 182,61
Restes à réaliser			10 335,00	990,00	10 335,00	990,00
TOTAUX CUMULES		32 907,40	10 335,00	36 265,21	10 335,00	69 172,61
RESULTATS DEFINITIFS		32 907,40		25 930,21		58 837,61

2°) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n° 110301.3: Approbation du compte de gestion 2010 dressé par le Receveur Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

. après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de 2010 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

. après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice de 2010;

. après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

- considérant que les opérations sont régulières

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) Statuant sur les valeurs inactives;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par M Jean-Philippe VANGAEVEREN, Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 110301.4:

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 du Budget Principal

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé par délibération de ce jour le compte administratif 2010 du Budget Principal, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010

- Solde d'exécution de l'exercice	8 411,63
- Résultat d'investissement 2009 reporté	581,25
- Solde d'exécution cumulé	8 992,88

RESTES A REALISER AU 31/12/2010

- Dépenses d'investissement	23 512,70
- Recettes d'investissement	11 558,13
- Solde	-11 954,57

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010

- Solde d'exécution cumulé	8 992,88
- Solde des restes à réaliser	-11 954,57
-Résultat (besoin de financement si négatif)	-2 961,69

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice	66 842,86
- Résultat de fonctionnement 2009 reporté	120 371,74
- Résultat cumulé	187 214,60

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire :

. à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2 961,69

Solde disponible affecté comme suit:

. affectation complémentaire capitalisée en réserve au compte 1068	
. affectation à l'excédent de fonctionnement reporté sur BP 2011 (cpt 002)	184 252,91
TOTAL	187 214,60

Délibération n° 110301.5: Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 du B.A. du service eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé par délibération de ce jour le compte administratif 2010 du Budget Annexe du service eau et assainissement, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010

- Solde d'exécution de l'exercice	7 914,28
- Résultat d'investissement 2009 reporté	27 360,93
- Solde d'exécution cumulé	35 275,21

RESTES A REALISER AU 31/12/2010

- Dépenses d'investissement	10 335,00
- Recettes d'investissement	990,00
- Solde	-9 345,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010

- Solde d'exécution cumulé	35 275,21
- Solde des restes à réaliser	-9 345,00
-Résultat (besoin de financement si négatif)	25 930,21

RESULTAT D' EXPLOITATION à AFFECTER

- Résultat de l'exercice	11 307,04
- Résultat d'exploitation 2009 reporté	21 600,36
- Résultat cumulé	32 907,40

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire :

. à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 0,00

Solde disponible affecté comme suit:

. affectation complémentaire capitalisée en réserve au compte 1068	
. affectation à l'excédent d'exploitation reporté sur BP 2011 (cpt 002)	35 322,11
TOTAL	35 322,11

Délibération n° 110301.7: Motion contre le projet de suppression de filières d'enseignement sur le Pays Ouest Creuse, au lycée Raymond Loewy de La Souterraine, à la rentrée scolaire 2011

Sur le Pays Ouest Creuse, les chiffres de l'INSEE et tous les indicateurs démographiques sont au vert.

Le lycée Raymond Loewy de La Souterraine et sa filière « Sciences de l'Ingénieur », dont on a exigé en 2009 l'accueil d'un nombre suffisant d'élèves sous peine de clôture, se portent bien: en effet, l'effectif de la filière est, cette année, de quatorze élèves.

Quant à la filière « Littéraire », il faut noter que ses effectifs sont proportionnellement plus importants dans ce lycée que dans les autres établissements (moyenne nationale à 10 %), et que les résultats obtenus sont toujours au-dessus de la moyenne académique. Si le nombre d'élèves est assez faible cette année en 1^{ère} L avec huit élèves, il faut rappeler que la promotion 2010 de terminale L comptait seize élèves soit deux fois plus.

Dans ce contexte, la nouvelle de la suppression de ces deux filières, scientifique option sciences de l'ingénieur et littéraire, sur le Pays Ouest Creuse, a été accueillie avec stupeur et incompréhension.

Encore une fois le gouvernement témoigne du mépris qu'il peut avoir envers l'éducation et les territoires ruraux comme la Creuse. Ce désengagement de l'Etat de ses prérogatives essentielles se ressent très particulièrement dans notre département. Alors que la situation impose de protéger davantage les milieux tels que le nôtre, le gouvernement s'attaque encore plus aux services publics. Alors que la France manque d'ingénieurs, alors qu'il faut revaloriser la filière littéraire, cette décision apparaît comme une aberration complète.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- considérant que le Pays Ouest Creuse, étant en expansion démographique, serait handicapé par une telle décision,
 - considérant que cette orientation a été prise sans tenir compte des spécificités locales et sans concertation aucune; que cette décision mettrait à mal la cohérence des pôles d'apprentissages sur le Pays Ouest Creuse,
 - considérant que le lycée Raymond Loewy de la Souterraine, privé de deux de ses filières générales, serait en danger pour l'avenir ; en effet cette décision aura pour conséquence une perte sèche de 20 % des effectifs dès la rentrée prochaine,
 - considérant que ce lycée est un facteur de développement primordial pour l'avenir du Pays Ouest Creuse,
- décide de dénoncer avec force ces suppressions
- décide de soutenir toute action en vue d'obtenir le maintien de ces filières indispensables sur le Pays Ouest Creuse.

Délibération n° 110301.6: Vote des subventions du budget 2011

Monsieur le Maire propose au Conseil le report des subventions versées en 2010

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

Objet	Montant voté 2010	Montant voté 2011
AFN Cté Naillat/Fleurat/Colondannes/Dun/St Sulpice	50,00	50,00
Alcool Assistance	31,00	31,00
Association Vocalise	100,00	100,00
Association Corrèze-Creuse pour les enfants d'Ukraine	100,00	-
Centre des Jeunes Agriculteurs	40,00	40,00
CIVAM Dun le Palestel	31,00	31,00
CO course de côte La Celle / St Sulpice	150,00	150,00
CO Tour cycliste du Pays Dunois (0,30 € / habitant)	192,00	192,00
Col. Dun le Palestel - Association sportive	50,00	50,00
Comice agricole Dun le Palestel	100,00	100,00
Comité des fêtes (Couverture frais sonorisation fête)	665,00	665,00
Conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin	50,00	50,00
Coopérative scolaire	210,00	210,00
Croix rouge Dun le Palestel	60,00	60,00
DDEN Union Creuse	50,00	50,00
Dynamy'Club St Sulpice	200,00	200,00
E.M.A.L.A. (A.D.P.E.P.)	50,00	50,00
Entente sportive St Sulpice La Celle	200,00	200,00
Fondation du Patrimoine Creuse	100,00	100,00
Objet	Montant voté 2010	Montant voté 2011
Lire en Creuse	50,00	50,00
Rugby Club Dunois	50,00	50,00
Sapeurs pompiers Bussière Dunoise	31,00	31,00
Sapeurs pompiers Dun Le Palestel	31,00	31,00
Secours populaire de la Creuse	60,00	60,00
Solidarité Paysans Limousin	50,00	50,00
SPA Guéret	40,00	40,00
UFOVAL FOL CREUSE	30,00	30,00

2 771,00

2 671,00

Maintient la subvention à l'Association vocalise en souhaitant que la chorale vienne se produire à Saint-Sulpice-le-Dunois au cours de l'année 2011; Marie-Claude Guignat est chargée de mener ce projet à terme.
